PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 5 décembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire Philippe Savard

Messieurs les conseillers Alfred D'Amours
Pierre Fortin
Urbain Bérubé
Yvan Côté
Réjean Fournier

EST ABSENT

Louis-Régis Côté

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-129

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

2023-12-130

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

2023-12-131

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de $ 41,716.49 la liste des prélèvements bancaires au montant de $2,238.83, et les salaires nets payés au montant de $13 310,09.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un grand total de $57,265.41. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5046 à 5061.

QUE la directrice générale et greffière trésorière est autorisée à procéder au paiement de tous les comptes reçus du mois de décembre 2023.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AUTORISATION DE PAIEMENT - RENOUVELLEMENT DE POLICES D'ASSURANCES - FQM ASSURANCES

2023-12-132

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin et résolu :

D'autoriser le paiement des factures 11244 et 11627 au montant de dix-sept mille neuf cent soixante-quatorze dollars (17 974.00 $), taxes en sus, de la FQM Assurances pour le renouvellement des polices d'assurance (période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ENTÉRINATION – DÉPENSES DU MAIRE, PHILIPPE SAVARD - CONGRÈS FQM 2023

2023-12-133

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité:

D'entériner la dépense encourue par monsieur le maire Philippe Savard, au montant de 1,382.93$, lors du congrès de la FQM qui a eu lieu du 26 au 28 septembre à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADOPTION - CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-12-134

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu:

QUE le calendrier ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront les mardis et qui débuteront à 19 h :

- 9 janvier 2024
- 6 février 2024
- 5 mars 2024
- 2 avril 2024
- 7 mai 2024
- 4 juin 2024
- 2 juillet 2024
- 6 août 2024
- 3 septembre 2024
- 1er octobre 2024
- 5 novembre 2024
- 3 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière - trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADOPTION - CALENDRIER 2024 DES COLLECTES DU COMPOST – RECYCLAGE – DÉCHETS ET GROS REBUTS

2023-12-135

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal le projet de calendrier des collectes pour l'année 2024 tel que reçu par courriel le 2 novembre 2023;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu:

D'adopter les dates programmées au calendrier de collectes déposé par Matrec pour l'année 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADOPTION - CALENDRIER DES BRANCHES ET BROUSSAILLES 2024

2023-12-136

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

D'autoriser la municipalité à offrir le service de récupération des branches et broussailles en 2024, sur le site réservé à cette fin, sur trois (3) demi-journées, soit les derniers samedis des mois suivants :

* Samedi 25 mai 2024 – 8 h 00 à 12 h 00;
* Samedi 29 juin 2024 - 8 h 00 à 12 h 00;
* Samedi 31 août 2024 - 8 h 00 à 12 h 00;

DE fixer le prix du voyage de camionnette ou de remorque à 5.00$ et d'assurer la surveillance du site par l'employé de la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE PLOMBERIE – SOUS-SOL BUREAU MUNICIPAL

2023-12-137

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à deux entrepreneurs pour les travaux de plomberie au sous-sol de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont transmis leurs prix et que le plus bas est Plomberie Lefrançois Inc. au coût de 4,722.95$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Fortin et résolu :

D'accepter la soumission de Plomberie Lefrançois Inc. au coût de 4,722.95$ avant les taxes selon la soumission reçue par courriel le 23 novembre 2023;

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF - PÉRIODE DES FÊTES 2023 – DU 21 DÉCEMBRE 2023 AU 3 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT

2023-12-138

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu :

D'Autoriser la fermeture du bureau administratif du jeudi, 21 décembre 2023 au mercredi, 3 janvier 2024 inclusivement ;

QUE l'horaire régulier d'ouverture du centre administratif reprendra le 4 janvier 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT – RAPPORT D'INSPECTION DES INSTALLATIONS – FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

La directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau, dépose au Conseil municipal le rapport de l'inspection de nos installations, daté du 24 octobre 2023, du Fonds d'assurance des Municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-139

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 décembre 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____
Philippe Savard, maire

_____
Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière